

# Réunion du Conseil Municipal du 10 novembre 2022

## PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le 10 novembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRUNETEAU, Maire.

**Date de convocation:** 14 octobre 2022.

**Présents :** BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, YONNET Alain, BOBRIE Pascal, RATEAUD Christine, REGNIER Sandra et LORET Estelle.

**Absent :** BERTRAND Rodolphe

**Absents excusés :** JOLLY Thibaud a donné procuration à BRUNETEAU Frédéric et PINEAUD Florentin a donné procuration à RICHAUDEAU Fabienne.

**Secrétaire de séance :** RICHAUDEAU Fabienne

### **1/ REDUCTION DU TEMPS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public afin de réduire les factures de consommation.

Entendu cette exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22 h à 6 h 30 pour l'ensemble des villages (sauf celui des Abelins qui n'aura pas de reprise d'éclairage le matin à la demande des habitants).

Monsieur le Maire est chargé de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

**Approbation à 9 voix pour et une voix contre**

### **2/ QUESTIONS DIVERSES**

**Travaux de voirie :** Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection de la voirie suite aux inondations sont terminés. Le coût de ces derniers est moins élevé que les devis signés : une enveloppe de 28 327 € reste disponible.

A cet effet, il est proposé d'utiliser la somme restante pour refaire la VC 5 en calcaire. Cette voirie sera également fermée à chaque extrémité afin de sécuriser l'emprunt par les vélos et les piétons. Une dérogation sera donnée aux agriculteurs qui doivent emprunter cette route pour accéder à leurs champs.

**Lotissement :** Monsieur BOBRIE Pascal informe les conseillers que le courrier destiné aux habitants du lotissement à bien été reçu concernant la mise en vente du dernier lot. Un retour est attendu pour le 25 novembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 34